

MAIRIE de BARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du lundi 3 février 2025

Président de la séance : Quentin PÂQUET

Secrétaire de la séance : Patricia CHAUVE

Présents : Quentin PÂQUET , Michelle PRESLES , Richard MAZET , Thibaut ROCHE , Léa ROIRON , Marc MEUNIER , Sandra GOURBIERE, Patricia CHAUVE , Pascal GEORGES

Absents et excusés : Isabelle HUC , Mathilde LANGUE , Emilie GASCARD , Michel RICCOBENE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS DU MAIRE

Il est présenté 2 décisions du maire :

- Demande de fonds de concours à LFa pour la table d'orientation : 3 025 € pour 6 051 €HT de travaux
- Demandes de subventions au département pour
 - Travaux abords de l'église : 3 400 € pour 4 343 € HT de travaux
 - Remise en état parcelles au Bourg : 2 000 € pour 2 700 € HT de travaux

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

- Installation table d'orientation 7 300 € (article 2158)
- Travaux aux abords de l'église 5 300 € (article 2152)
- Travaux de remise en état de parcelles au Bourg .. 3 300 € (article 212)

Proposition adoptée à l'unanimité (9)

MANDATEMENT DU CDG42 POUR CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE

Suite à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, il est proposé au conseil de mandater le CDG42 afin de mener pour le compte de la Commune la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé ».

Proposition adoptée à l'unanimité (9)

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STATION DE RECHARGE

Le maire présente au conseil la convention d'occupation du domaine public préalable à l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, Place de la Paix.

Proposition adoptée à l'unanimité (9)

REGULARISATION PARCELLES

- au Bourg (MAZET) : il est proposé d'acter la donation de la parcelle C507 (dont la valeur arrêté est de 91€) par M MAZET à la commune.
Proposition adoptée à l'unanimité (9)
- à Vinols (MARTIN) : il est proposé d'acter la vente de la parcelle A576 de la commune à Mmes JOLIVET et MARTIN pour 46€ (0.25€/m²) et l'acquisition des parcelles A551 et A582 à Mmes JOLIVET et MARTIN par la commune pour 260€ (0.25€/m²).
Proposition adoptée à l'unanimité (9)

CERCLE VERTUEUX LOIRE-FOREZ 2025

Dans le cadre des travaux de « la ferme », il est proposé de solliciter le cercle vertueux mis en place par Loire Forez pour 2 dossiers :

- Création de 2 logements
- Création d'une MAM et d'un local paramédical.

Proposition adoptée à l'unanimité (9)

CREATION D'UNE MICRO-CRECHE : AVIS PREALABLE DE L'AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Mmes DRUTEL et CELDRAN, représentant la SCI CYRELLINE, sollicitent le conseil municipal, en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, pour obtenir un avis sur la création d'une micro-crèche « Graines d'Explorateurs » sur la commune de BARD, chemin des Plantées.

Avis favorable à l'unanimité (9)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Avancement projet MAM : le projet pédagogique a été présenté lors du guichet partenarial le 24/01/2025. Questionnement des porteuses de projet pour acheter les repas à la cantine (accord de principe malgré de nombreuses contraintes).
- Avancement du projet de local paramédical : les professionnels sont en lien sur ce projet et une réunion est prévue le 11/02/2025. Un seul bail de location sera établi.
- Convention avec la MJC de Montbrison : la mairie a reçu une demande de conventionnement pour l'accueil des enfants de BARD pendant les vacances, permettant aux familles de bénéficier d'une réduction : participation à hauteur de 19 €/jour/enfant. Pour l'année 2023/2024, cela représentait 11 enfants et 107 jours, soit plus de 2000 €. Cela semble trop important, d'autant qu'il y a également des enfants qui vont à Paul Cézanne (3) et au centre social (3). En l'état, une réponse négative sera donc apportée à cette demande.
- Remise des prix des villes et villages fleuris le jeudi 13 février à 14h30 à Villerest
- Prochain conseil lundi 24 mars à 19h30 au perron

Fait à BARD, le 6 février 2025

La secrétaire de séance
Patricia CHAUVE



Le Maire
Quentin PAQUET

